

Cercle Actualités sociales et paie

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 400 € HT /
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de
TVA en vigueur à la date de réalisation de
la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées
en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le
champ d'application de l'article L 6313-
1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à
l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,
membre français de l'organisation mondiale KPMG
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société de droit anglais («private
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous
licence par les cabinets indépendants membres de
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable RH, Responsable Paie, Collaborateur en charge de la paie,
Juriste en droit social

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité sociale et paie pour être en mesure d'anticiper les
opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux
échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CERCLE ACTUALITÉS SOCIALES ET PAIE VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de
votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de
mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE

- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

Cercle Actualités sociales et paie

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 journées
Distanciel : 8 demi-journées
Soit 28h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 400 € HT /
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de
TVA en vigueur à la date de réalisation de
la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées
en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le
champ d'application de l'article L 6313-
1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à
l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,
membre français de l'organisation mondiale KPMG
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG
International Limited, une société de droit anglais («private
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous
licence par les cabinets indépendants membres de
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

2^{ÈME} PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

TRIMESTRE 1 : LES TABLEAUX DE BORD RH (VIA LA BUSINESS INTELLIGENCE : POWER BI)

- Connaître les enjeux d'un tableau de bord RH
- Identifier les données RH à collecter
- Découvrir la création des tableaux de bord RH dans Power BI
- Analyser et interpréter les données

TRIMESTRE 2 : LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Appréhender les notions d'horaires collectifs et individualisés
- Intégrer les obligations liées à la gestion du temps de travail et les risques associés
- Identifier les documents de contrôle de la durée du travail à mettre à disposition et le rôle de l'inspecteur du travail
- Découvrir les obligations renforcées en cas d'aménagement du temps de travail (forfait jours, annualisation etc.)

TRIMESTRE 3 : LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REDRESSEMENT LORS DE CONTRÔLES URSSAF

- Connaître le plan de contrôle annuel de l'URSSAF
- Comprendre les objectifs de l'URSSAF
- Examiner La charte du cotisant contrôlé et connaître les différents types de contrôles
- Identifier les principaux points de contrôle et chefs de redressement
- Découvrir les étapes post contrôle

TRIMESTRE 4 : COMMENT CALCULER L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE : RÈGLES DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE & DU CODE DU TRAVAIL

- Appréhender les différentes méthodes de calcul des effectifs
- Identifier les règles de calcul applicables pour chaque obligation
- Examiner les conséquences d'un franchissement de seuil
- Identifier les risques relatifs au non-respect des franchissements de seuils.
- Relever les points d'attention de quelques dispositifs

